



Revendeur de matériel vidéo

Par **gaelle**, le **23/03/2010** à **11:54**

Bonjour,

J'ai acheté en janvier 2009 du matériel vidéo subaquatique (caisson vidéo + caméscope / phare / appareil photo + caisson).

J'ai eu beaucoup de soucis avec tout ce matériel de marques différentes (et donc fabricants différents) mais acheté chez un revendeur via internet.

Le caisson vidéo, entre autre, a été renvoyé en SAV plusieurs fois, ce qui a engendré un certain nombre de frais.

Qui doit me rembourser ? le revendeur ou le fabricant du caisson ?

Comme le matériel ne marche toujours pas puis-je demander un remboursement total ? je n'en peut plus de leur courir après !

Merci d'avance de votre aide !!

Cordialement